

N°593

du 09
AVRIL
2013



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P4 En vue de faire face
aux risques quotidiens

**La conduite en
sécurité et le
secourisme sur les
chantiers au centre
d'une formation à
Lomé**

P3 Les suites du séjour de l'UIP à Lomé du 2 au 5 mars 2013 / Après leur premier refus

Huit (8) anciens députés UFC exclus de l'Assemblée Nationale désormais disposés à accepter une réparation financière

**Fabre pourrait se contenter d'un franc symbolique*

** Vers une solution politique de sortie de crise sous la médiation de l'UIP.*

P4 Valorisation des graines de coton

**La NSCT face au
manque à gagner de
près de 2 milliards Cfa**



Quelques anciens députés UFC exclus de l'A.N. (Archives)

P3 Cinq ans après son adhésion

**Le Togo toujours dans
l'avant-effectivité de sa
Commission du MAEP**

P4 Travaux d'entretien routier Sokode-Tchamba-Kamboli-Frontière Bénin

**Aveu d'usage de faux du
directeur de l'entreprise
Ben Hai, Adjato Yekpa**

P4 Dans la fièvre de la Journée internationale de la Femme

**Le FTSCD s'inquiète du
travail des jeunes femmes et
filles, après leur exode rural**

moov promo
Pour Pâques, je craque
sur les packs!

Rendez-vous dans vos agences Moov.

Alcatel OT 802Y 20 000 FCFA
Alcatel OT 606 15 000 FCFA
Alcatel OT 255 10 000 FCFA
Alcatel OT 208 4 000 FCFA

www.moov.tg
Service clients : 777 (gratuit) ou 9999777 (payant)
groupe etisalat



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



Les suites du séjour de l'UIP à Lomé du 2 au 5 mars 2013 / Après leur premier refus

8 anciens députés UFC exclus de l'Assemblée Nationale désormais disposés à accepter une réparation financière

***Fabre pourrait se contenter d'un franc symbolique**

*** Vers une solution politique de sortie de crise sous la médiation de l'UIP.**

Visiblement, les concernés ont vite fait de brandir une forte pression exercée sur les autorités togolaises pour réintégrer les neuf anciens députés UFC exclus de l'Assemblée nationale. En réalité, dans les coulisses, ils ont finalement accepté des choses et sollicité la médiation de l'Union interparlementaire (UIP). C'est le contenu de la décision du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP rendue à Quito en Equateur le 27 mars 2013.

Cas n°TG/05 - Ahli Komla A. Bruce ; Cas n°TG/06 - Manavi Isabelle Djigbodi Améganvi ; Cas n°TG/07 - Boévi Patrick Lawson ; Cas n°TG/08 - Jean-Pierre Fabre ; Cas n°TG/09 - Kodjo Thomas-Norbert Atakpamey ; Cas n°TG/10 - Tchagnaou Ouro-Akpo ; Cas n°TG/11 - Akakpo Attikpa ; Cas n°TG/12 - Kwami Manti ; Cas n°TG/13 - Yao Victor Ketoglo.

Le Comité décide de recommander au Conseil directeur de l'Union interparlementaire d'adopter la résolution suivante :

Le Conseil directeur de l'Union interparlementaire, saisi du cas des neuf anciens députés susmentionnés, que le Comité des droits de l'homme des parlementaires examine depuis sa 132ème session (janvier 2011) conformément à la Procédure d'examen et de traitement, par l'Union interparlementaire, de communications relatives à des violations des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires ; se référant à la lettre du 19 février 2013 du Secrétaire général de l'Assemblée nationale, ainsi qu'aux informations fournies par les autorités et les sources au Président du Comité lors de sa visite à Lomé du 2 au 5 mars 2013 ; considérant les éléments ci-après versés au dossier :

- les anciens députés susmentionnés ont tous été élus en 2010 sur les listes de l'Union des forces du changement (UFC), parti de l'opposition dirigé par M. Gilchrist Olympio ; suite au rapprochement entre le Rassemblement du peuple togolais (RPT), parti au pouvoir, et l'UFC, qui s'est vu accorder sept portefeuilles ministériels au lendemain des élections de mars 2010, 20 députés UFC ont fait scission et créé un nouveau parti politique dénommé Alliance nationale pour le changement (ANC) et ont également démissionné du groupe parlementaire UFC et créé un groupe parlementaire ANC ;

- avant leur élection, ces députés avaient, conformément à une pratique bien établie au sein des partis politiques togolais, été tenus de remettre des lettres de démission en blanc signées et non datées à leur parti politique, afin d'être autorisés à présenter leur candidature sur sa liste électorale ; - après la scission au sein de l'UFC et la constitution de l'ANC, les lettres de démission des neuf députés concernés ont été transmises par le Président de l'Assemblée nationale à la Cour

constitutionnelle, qui a pris acte de ces démissions non datées, a constaté la vacance des sièges et fait procéder au remplacement des intéressés ; au cours de cette procédure, les députés concernés n'ont jamais été entendus, ni par l'Assemblée nationale, ni par la Cour constitutionnelle et ont clairement indiqué qu'ils n'avaient pas démissionné de l'Assemblée nationale ; les autorités parlementaires, ainsi que la Cour constitutionnelle, connaissaient la nature des lettres de démission et savaient que les personnes concernées n'avaient nullement l'intention de démissionner de leur fonction de député ;

- les députés ainsi démis de leur mandat parlementaire ont porté l'affaire devant la

Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

(CEDEAO), afin d'obtenir leur réintégration à l'Assemblée nationale ;

- le 7 octobre 2011, la Cour de justice de la CEDEAO a rendu son arrêt sur l'affaire et statué que l'Etat du Togo avait violé le «droit fondamental des requérants à être entendus tel que prévu aux articles 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et 7 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples» et a, en conséquence, ordonné au Togo de «de réparer la violation des droits de l'homme des requérants et à payer à chacun le montant de trois millions (3.000.000) de francs CFA» ; elle a également précisé dans une décision du 13 mars 2012, statuant sur une demande en révision, que, n'étant pas une juridiction d'appel, ni de cassation des jugements rendus par les tribunaux nationaux, elle n'avait pas compétence, suivant sa jurisprudence constante, pour révoquer la décision de la Cour constitutionnelle du Togo et ordonner la réintégration des députés concernés ;

- l'Etat togolais a pris acte de la décision de la Cour de justice de la CEDEAO et, suite à une décision du Conseil des ministres du 2 novembre 2011, le Garde des sceaux a demandé au Ministre des finances de diligenter le versement de la somme de trois millions de francs CFA à chacun des requérants en réparation du préjudice subi ; les députés concernés ont refusé cette indemnisation, qui ne leur a en conséquence pas été versée jusqu'à présent, et ont continué à exiger leur réintégration à l'Assemblée nationale ;

- cette exclusion de plusieurs députés de l'opposition a exacerbé les tensions politiques au Togo entre

partis de la majorité et de l'opposition ; les élections législatives prévues à l'automne 2012 ont été reportées et sont actuellement prévues pour le mois de mai 2013,

tenant compte de l'article 52 de la Constitution de la République du Togo qui dispose que «chaque député est le représentant de la Nation tout entière. Tout mandat impératif est nul», ainsi que de son article 50, selon lequel «les droits et devoirs énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les instruments internationaux de droits de l'homme ratifiés par le Togo font partie intégrante de la [...] Constitution»,

considérant que le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales a annoncé publiquement qu'un projet de loi contre la «transhumance politique» serait prochainement déposé à l'Assemblée nationale,

considérant ce qui suit : le Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires s'est rendu à Lomé du 2 au 5 mars 2013, afin de rencontrer les autorités compétentes et les députés concernés ; il n'a pas pu s'entretenir avec les autorités parlementaires, l'Assemblée nationale n'étant pas en session et le Président de l'Assemblée et son Vice-président étant en déplacement aux dates de la visite ; il a rencontré le Ministre de la justice, ainsi que le Ministre de l'administration territoriale, tous deux compétents sur le dossier, les parlementaires concernés, ainsi que plusieurs représentants de la communauté internationale ; il ressort de cette visite que :

- les neuf parlementaires concernés ont exprimé leur désir de reprendre le dialogue avec les autorités dans le cadre d'une médiation et ont sollicité l'assistance de l'UIP pour l'organisation d'une telle médiation ; ils se sont dits désormais disposés à accepter une réparation financière, à l'exception de M. Fabre, Président du Parti, qui est resté sur sa position initiale de demande de réintégration à l'Assemblée nationale ; ce dernier a néanmoins indiqué qu'il pourrait se contenter d'un franc symbolique si son parti décidait d'accepter une réparation financière ;

- le Ministre de la justice et le Ministre de l'administration territoriale ont également indiqué que l'Etat togolais était disposé à entamer un dialogue politique avec les anciens députés en vue de parvenir à une solution politique de la crise grâce à une médiation facilitée par l'UIP ;

- les acteurs internationaux présents au Togo, en particulier

l'Union européenne et les Nations Unies, ont salué et vivement encouragé l'action du Comité des droits de l'homme des parlementaires et de l'UIP et souhaité que leur intervention puisse faciliter la reprise d'un dialogue politique entre les autorités et l'opposition togolaise avant les échéances électorales,

1. remercie de leur coopération les autorités, les sources et les différents interlocuteurs rencontrés par le Président du Comité au cours de sa visite à Lomé du 2 au 5 mars 2013 et note avec satisfaction leur volonté de reprendre un dialogue politique en vue de la résolution du cas ;

2. est convaincu que la reprise d'un dialogue politique entre les parlementaires concernés et les autorités est essentielle afin de parvenir à une solution politique et ne peut qu'encourager cette démarche ; soutient pleinement l'organisation d'une médiation facilitée par l'UIP et prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures appropriées à cette fin dans les meilleurs délais, compte tenu des prochaines échéances électorales ;

3. considère que, au-delà du préjudice grave qu'ont subi les neuf anciens parlementaires, la pratique répandue au sein des partis politiques consistant à obliger les candidats souhaitant figurer sur leurs listes à signer des lettres de démission en blanc non datées va manifestement à l'encontre de l'interdiction du mandat impératif consacrée par la Constitution ; se félicite que le Ministre de l'administration territoriale ait annoncé qu'un projet de loi contre la «transhumance politique» serait prochainement déposé et appelle l'Assemblée nationale à prendre les mesures législatives appropriées pour mettre fin à la pratique des lettres de démission en blanc ; propose que, dans le cadre de son programme d'assistance technique à l'Assemblée nationale, l'Union interparlementaire étudie avec les autorités parlementaires la possibilité de collaborer avec elles à cette fin ; aimerait connaître l'avis des autorités parlementaires sur ce point ;

4. prie le Secrétaire général de porter la présente décision à la connaissance des autorités parlementaires et exécutives compétentes, des sources et des membres de la communauté internationale impliqués dans la résolution de la crise politique au Togo ;

5. prie le Comité de poursuivre l'examen de ce cas et de lui faire rapport en temps utile.

VERBATIM Par Eric J.

Le départ et le retour

L'opposition togolaise a pris son bâton de pèlerin dans une tournée européenne. L'objectif poursuivi par les nouveaux leaders politiques regroupés au sein de deux ensembles, le Collectif Sauvons le Togo, Cst, et la Coalition Arc-en-ciel, est de convaincre les pôles européens de décision sur la nécessité d'un dialogue politique avant les élections. L'explication a été donnée par Zeus Ajavon, coordinateur du CST, en ces termes : «Nous allons leur expliquer la situation de coup de force permanent à laquelle se livre ce régime qui refuse un vrai dialogue avant les élections.»

La démarche n'est pas mauvaise en soi, mais elle doit sûrement détenir des sous-entendus. En tout cas, c'est ce que semble dire les politiques d'en face.

En réalité, tout le monde sait que le Togo a besoin de l'appui financier de l'union européenne, des Etats-Unis... bref, des principaux bailleurs de fonds dont surtout la France et l'Allemagne. En décidant d'aller vers les appuis du Togo à l'extérieur, l'opposition togolaise est certainement tentée de faire bloquer le chèque de l'Ue. L'argument de «vrai dialogue» répond de cette logique. D'où la question de savoir ce que l'on avait fait des autres dialogues auxquels ils avaient été conviés.

Ce n'est donc pas superflu de rappeler que l'ancien premier ministre Gilbert Houngbo avait invité toute la classe politique à une concertation pour trouver une solution consensuelle aux problèmes liés au processus électoral avant sa démission. Son successeur, l'actuel patron du gouvernement l'avait également fait. Mais, ce sont des tentatives qui n'ont pas abouti, car les préalables n'étaient pas de l'avis de tout le monde.

Le point de discorde entre cette opposition et le parti au pouvoir est l'ordre du jour. Les opposants veulent discuter des réformes constitutionnelles et institutionnelles avant d'aller aux élections. Alors que le gouvernement entend organiser les élections législatives pour mener les discussions desdites réformes à l'Assemblée nationale. Au finish, chacun est resté jusque-là sur ses positions.

Malgré tout, le processus électoral suit son cours normal. La preuve, le recensement électoral dans la zone I vient de prendre fin et c'est ensemble que les principaux partis politiques ont demandé aux Togolais en âge de voter d'aller se faire enrôler. Et que celui de la zone II débute le 12 avril prochain.

Au vu des positions tranchées des acteurs politiques en face, l'on connaît les raisons du départ. Et tout le monde attend donc les résultats du retour.

Cinq ans après son adhésion

Le Togo toujours dans l'avant-effectivité de sa Commission du MAEP

Le constat est fait hier à l'occasion de l'ouverture de l'atelier de lancement du Projet «Renforcement du processus du MAEP dans cinq pays ouest-africains», initié par la Fondation Hanns Seidel et financé par l'Union européenne. Le Premier ministre l'a rappelé : le 29 juin 2008, le Président Faure Gnassingbé signait l'adhésion du Togo à cette initiative continentale qu'est le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), lors du 9ème Forum des Chefs d'Etat et de Gouvernement du MAEP, tenu en Egypte. Le Togo devenait ainsi le 29ème Etat membre du Mécanisme. Seulement, on dira que, ici, ça ne décolle pas. Le choix du Togo de bénéficier du présent projet, en plus du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana et du Mali, peut se justifier.

«...nous n'avons pas encore reçu la visite de la Mission du MAEP de démarrage effectif du processus d'évaluation. Il a été constaté que le délai d'exécution de ce long processus d'évaluation est variable d'un pays à l'autre ; chaque pays ayant ses spécificités historiques, géographiques, culturelles et sociologiques. Le plus important reste de bien s'y préparer, car l'appropriation par le pays participant est essentielle au



Charles Kondi Agba, Président de la Commission nationale du MAEP

processus qui est conçu de façon à être ouvert et à favoriser la participation de tous », a rappelé le Premier ministre Séléagodji Ahoomey-Zunu. Et d'ajouter que, toujours dans la phase d'échauffement d'avant application du MAEP, des rencontres pédagogiques ont été tenues et ont permis à la société civile de s'approprier le Mécanisme et de se préparer à leur rôle majeur de diffusion des idéaux du MAEP et de promotion de la bonne gouvernance. Les dirigeants des Eglises des Assemblées de Dieu, eux, ont pu prendre connaissance des fondamentaux du MAEP, et les responsables des média se sont formés. Les hauts cadres de

suite à la page 4

Valorisation des graines de coton

La NSCT face au manque à gagner de près de 2 milliards Cfa

Jean Afolabi

Les difficultés financières que rencontre la Nouvelle industrie des oléagineux du Togo (Nioto) – la seule productrice actuellement de l'huile végétale locale industrielle à base de graines de coton – se répercute sur les finances de la Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct). C'est en tout cas ce que révèle le Document d'orientation stratégique de la filière coton validé en janvier dernier en atelier à Lomé. Historiquement, indique ce document, les graines de coton étaient livrées à Nioto. Depuis 2008, la situation du partenariat avec cette entreprise présente des positions difficilement conciliables. Face aux difficultés financières que l'huilerie a exposées à plusieurs occasions, la Nouvelle société de coton dit avoir accepté pendant trois campagnes successives de lui céder les graines en-dessous des prix proposés par d'autres acheteurs. Cela a conduit à un manque à gagner considérable, précise-t-on à la Nsct.

Pour la campagne 2008-2009, par exemple, le prix de cession avait été fixé à 60F/Kg. Pour la campagne qui a suivi, l'industrie des oléagineux a évoqué ses difficultés et négocié que le prix lui soit revu à la baisse par rapport à la campagne précédente. Aussi le prix a été fixé de commun accord à 50F/kg, alors que dans le même temps, d'autres partenaires offraient 70F/kg. Cela a engendré un manque à gagner de 20F/kg à la société de coton. Pour la campagne cotonnière 2010/2011, le prix a été fixé de commun accord à 80 F/kg contre 85F/kg proposé par d'autres partenaires, soit encore un manque à gagner de 5F/kg pour la Nsct. Pour la campagne d'égrenage 2011/2012, la société cotonnière a accordé à l'huilerie un prix exceptionnellement bas de 60F/kg alors que les prix obtenus par



appel d'offre se situaient à 105 F/kg, soit un manque à gagner de 45 F/kg.

Le cumul de tous ces manques à gagner se monte à environ 1,876 milliard de francs Cfa pour les trois campagnes écoulées. Plus encore, indique-t-on, la Nouvelle industrie des oléagineux du Togo reste devoir à la société de coton la somme de 2,146 milliards de francs à la date échue au 31 Octobre 2012.

Dans la perspective d'une gestion saine, la nouvelle société cotonnière a été créée en janvier 2009, avec des participations de producteurs, en remplacement de la Société togolaise de coton, endettée jusqu'aux plants. Dans sa mission de relance de la production et de valorisation de la culture cotonnière, la société s'est donnée pour devoir, en matière de commercialisation, de valoriser les graines autant que la fibre, étant donné que ces deux coproduits sont pris en compte dans le calcul du prix d'achat du coton-graine au

producteur. Certainement, pour faire face au manque à gagner, le Conseil d'administration a demandé, en juin dernier, à la direction générale de vendre désormais les graines par appel d'offre. Une position confirmée six mois plus tard par la Fédération nationale des producteurs afin d'éviter d'être pénalisés. Il ne peut en être autrement au cours des prochaines campagnes, affirme-t-on.

En rappel, la Nouvelle société cotonnière du Togo compte produire, à l'horizon 2022, du coton-fibre de 200 000 tonnes. On affirme que le pays dispose de potentialités pour un tel tonnage, avec un taux de croissance annuel de 11,5%. Ainsi, les prévisions de la prochaine campagne seraient de 110 000 tonnes. Elles passeront à 150 000 tonnes de coton deux campagnes plus tard, puis à 170 000 tonnes les deux campagnes suivantes. Et à 200 000 tonnes dans les dix prochaines années.

Travaux d'entretien routier Sokode-Tchamba-Kamboli-Frontière Bénin Aveu d'usage de faux du directeur de l'entreprise Ben Hai, Adjato Yekpa

Décidément, les autorités du contrôle des marchés publics n'ont pas de répit. Une semaine après l'exclusion des sociétés Ecoat et Sotaf, elles sont contraintes de statuer, en une journée, sur deux cas dont celui du sieur Adjato Yekpa et de son entreprise Ben Hai. Le dénominateur commun aura été le recours facile aux faux pour tromper la vigilance de l'autorité contractante. Directement visée par la plainte du ministère des Travaux publics, dans le cadre de l'appel d'offres national du 30 octobre 2012 relatif aux travaux d'entretien routier par grosses réparations, réparations localisées et point à temps sur la route nationale n°14 Sokodé-Tchamba-Kamboli-Frontière Bénin, le soumissionnaire Ben Hai n'a pas voulu compliquer son sort en niant les faits. Et comme seuls moyens développés à l'audition, le directeur général de Ben Hai déclare « qu'en toute honnêteté, son entreprise n'a jamais réalisé les

travaux dont les attestations de bonne fin d'exécution sont incriminées ; que pour répondre aux exigences de références de travaux de grosses réparations prévues dans le dossier d'appel d'offres, il a été rassuré par Monsieur Marc Lokadi qui lui a promis qu'il va trouver la solution des références ; qu'effectivement, Monsieur Marc Lokadi a pris deux modèles d'attestations qu'il a falsifiés en insérant le nom de son entreprise et sa signature qu'il a pris soin de scanner à partir de celle figurant sur la lettre de soumission pour l'apposer sur les attestations qu'il a préparées ; qu'il ne saurait dire qu'il ignore que les attestations de bonne fin d'exécution qu'il a produites dans son offre sont fausses dans la mesure où c'est lui qui a signé la lettre de soumission ; que c'est un risque qu'il a pris, car il sait que l'inexactitude des mentions ou la fausseté des

informations constitue une violation de la réglementation des marchés publics sanctionnée conformément aux textes en vigueur ; qu'il sollicite la clémence du Comité de règlement des différends ».

On ne peut donc se tromper sur le degré de participation dans la confection du faux du sieur Adjato Yekpa. Le Comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation des marchés publics n'a donc plus grand-chose à faire : pour des faits de faux et d'usage de fausses attestations de bonne fin d'exécution, il est prononcé depuis le 4 avril 2013 l'exclusion de l'entreprise Ben Hai et de ses dirigeants sociaux de droit, notamment Adjato Yekpa, ou de fait des appels publics à concurrence pour l'obtention de marchés publics et délégations de service public pour une durée de deux (2) ans. Une décision qui est immédiatement exécutoire nonobstant toutes voies de recours.

En vue de faire face aux risques quotidiens

La conduite en sécurité et le secourisme sur les chantiers au centre d'une formation à Lomé

Une dizaine de jours est retenue, à compter du lundi 8 avril, pour remettre à niveau les conducteurs d'engins de quelques entreprises en matière de sécurité sur les nombreux chantiers routiers ouverts actuellement par les gouvernants, et les outiller en secouristes sauveteurs du travail. En dépit des clauses exigeant la mise en place de mesures de sécurité dans les appels d'offres, la concrétisation des grands travaux s'est accompagnée de plusieurs accidents graves, voire mortels, indique le ministre des Travaux publics, Ninsao Gnofam,

entreprises cotraitantes et celle des populations locales que l'on voit parfois traverser les chantiers à leurs risques et périls ».

Il s'impose désormais de rapidement inverser cette tendance, notamment dans l'intérêt économique des entreprises et du pays. Pendant sept jours, à travers une dizaine de modules délivrés par le cabinet de formation PRIMEX-BTP, les participants auront à se servir autrement de leurs engins. « Dans un module, on regroupe des types d'engins », explique Baudouin Blaodekissi,

trois autres jours seront consacrés à une formation en secourisme aux heures de travail.

PRIMEX-BTP, qui a l'expérience en la matière, a mobilisé les moyens techniques, les engins de travaux publics, le matériel pédagogique et l'équipe de formateurs à ce sujet. Ces formations seront renouvelées périodiquement, et au profit d'autres entreprises, de façon à garantir leur efficacité, souligne-t-on au ministère des Travaux publics. L'autorité va plus loin en décidant de valider très officiellement par des attestations de stages délivrées par des formateurs.



cité par son directeur de cabinet à l'ouverture des travaux du séminaire de formation. Il affirme qu'au sein des entreprises réalisant les marchés de travaux publics ouverts par l'autorité, et même à la brigade des travaux publics, « les conducteurs d'engins ont conscience d'évoluer dans un environnement à risque. Ils maîtrisent généralement la conduite de leurs pelles, chargeuses, bouteuses..., mais parfois privilégient la vitesse d'exécution, la productivité au détriment de leur propre santé, de la santé de leurs collègues, des personnels des

responsable Logistique-Projet de PRIMEX-BTP, citant les mini-pelles, les grosses pelles et les chargeuses. « Ces modules, précise-t-il, ont été choisis par le fait que ces engins sont quotidiennement utilisés sur les chantiers, qu'ils soient de construction de maison, ou de déblayage d'ordures. Après, dans l'avenir, nous prendrons d'autres types d'engins. Tous les jours, on a des problèmes d'accidents, non pas seulement sur nos chantiers. Pour déplacer un engin d'un chantier sur un autre, il faut avoir une formation appropriée ». Les

Il est attendu, d'après le ministre des Travaux publics, que la prise en compte de la sécurité soit considérée par les employeurs des conducteurs d'engins et par eux-mêmes comme un élément essentiel dans la recherche de la productivité. Il est surtout visé une baisse sensible du nombre et de la gravité des accidents du travail dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP). Un sujet sur lequel le ministère planche actuellement en vue d'une évolution de la réglementation en matière de sécurité sur les chantiers du BTP.

Cinq ans après son adhésion

Le Togo toujours dans l'avant-effectivité de sa Commission du MAEP

suite de la page 3

l'Administration publique (Secrétaires Généraux et Directeurs de cabinet des Ministères et des Institutions de la République) ont été sensibilisés, tandis que les Chefs traditionnels de la région méridionale du Togo ont appris la gouvernance locale. Ces exercices didactiques sont toujours en cours, dit-on.

Au-delà de tout, dans les coulisses, il se dit que la Commission nationale du MAEP souffre d'un décret qui doit nommer des personnalités pour faire l'équipe. La structure est donc quelque peu handicapée. Même si, depuis le 9 juillet 2012, deux rapports ont été adoptés en conseil des ministres sur

la question. Le premier formalisant l'organe national de mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la rendant fonctionnelle, et le second fixant le Secrétariat national permanent, bras opérationnel, du point focal du MAEP dont le rôle est de fournir le soutien administratif et technique indispensable au fonctionnement de la Commission. Il était projeté une large consultation de citoyens puisqu'il faudra auto évaluer la démocratie et la gouvernance politique, la gestion et la gouvernance économique, la gouvernance des entreprises, le développement socioéconomique. Et l'adoption d'un programme national d'action détaillé et mis en œuvre par le Gouvernement à

travers les ministères et agences spécialisés.

En rappel, à ce jour, le Secrétariat continental du MAEP compte 35 pays adhérents sur 54, dont 16 ont déjà suivi le processus jusqu'à l'évaluation par les pairs. Initiative de l'Union Africaine en 2002, le MAEP doit aider à promouvoir une culture de dialogue politique entre les différents acteurs nationaux et à favoriser les échanges d'expérience entre les États membres. A terme, il devra conduire les pays africains, individuellement et collectivement, à la stabilité politique, à une croissance économique accrue, au développement durable et à une intégration économique régionale et continentale accélérée.

FOOTBALL/ COUPE DE LA CONFEDERATION

L'AS Douanes y croyait pourtant

Obligée de s'imposer à Lomé sur un score de 4-0 pour espérer continuer l'aventure en Coupe de la Confédération, l'AS Douanes n'a pas réussi à renverser la vapeur dimanche au stade de Kégué en match retour des 16e de finale, contrainte au nul (1-1) par les Marocains de Wydad.

Les Douaniers avaient une obligation de résultat devant leur public et de marquer au moins 4 buts sans en encaisser un seul. Ils y ont cru jusqu'au bout. Dominateurs dans le jeu, les hommes du coach Gneni Sebabi n'ont pas été adroits devant les buts adverses, ratant bon nombre d'occasions de buts avant d'ouvrir le score à la 38' par Monnagbi.

En deuxième période, les Douaniers vont continuer par mettre la pression mais les tentatives des attaquants échouent constamment sur une défense marocaine qui refusait de rompre. D'ailleurs, les Togolais, eux, seront même surpris à la 71' par Bakr El Hilali qui égalise.

"Nous avons encaissé un but en première période, et le calme et la patience des joueurs leur a permis de revenir au score, c'est pour cela qu'il est important de marquer le maximum de buts à domicile", a déclaré Rachid



Daoudi, le coach marocain.

" Nous avons eu d'énormes occasions de buts, mais nous n'avons pas réussi à les concrétiser. Ce soir le Wydad n'a pas été plus fort que nous mais la

large victoire de l'aller leur permet de continuer", regrette Gneni Sebabi.

En se qualifiant pour les 8e de finales, le Wydad va affronter la formation mozambicaine de Liga

Muçulmana qui s'est qualifié vendredi aux dépens de Lobby Stars. Match aller à Maputo le 20 ou 21 Avril prochains, et le retour à Casablanca le 4 ou 5 Mai.

CAMEROUN/

La Fédération du Cameroun menacée de suspension

Un courrier de la FIFA, envoyé au Ministre des Sports camerounais, menace de suspendre la Fédération camerounaise de football si le processus de renouvellement des ses organes de base n'est pas clarifié d'ici le 9 avril.

La Fédération camerounaise de football (Fecafoot) dispose de 4 jours pour clarifier le processus de renouvellement de ses organes de base. Dans une lettre adressée à l'instance, la FIFA lève le ton afin de mettre fin au bras de fer qui oppose l'Etat à la Fecafoot "Nous avons été informés du courrier du ministre des Sports et de l'Education physique au sujet des élections au sein de la Fédération camerounaise de football daté du 26 mars et dont le contenu a retenu toute notre attention. Nous avons ainsi pris note de la demande ministérielle de surseoir à l'exécution du calendrier électoral de la Fecafoot", fait savoir la FIFA.

"A la suite de plaintes de certains acteurs du football camerounais ainsi que de l'inquiétude suscitée par les supposés incidents dans deux ligues membres de la Fecafoot (...) La décision du ministère et sa mise en œuvre par les différents préfets ne manquent pas d'inquiéter, car il s'agit d'une ingérence dans les affaires internes de la Fecafoot qui doit être seule à même de prendre de telles décisions conformément à ses statuts. Les articles 13 et 17 de statuts de la FIFA exigent en effet des associations membres qu'elles gèrent leurs affaires de façon indépendante et sans l'ingérence d'aucun tiers, faute de quoi elles sont susceptibles d'être sanctionnées", poursuit le courrier estampillé de la FIFA.

ESPAGNE/

Barça: le Camp Nou fête le retour d'Abidal !

Le Camp Nou n'a pas fêté que la victoire du FC Barcelone face au Real Majorque (5-0) samedi soir. Près d'un an après sa greffe du foie, Eric Abidal a fait son retour en match officiel sous le maillot du Barça. Un instant d'émotion.

Eric Abidal a donc remporté son combat. Opéré le 10 avril 2012 d'une greffe du foie, le défenseur français a fait son retour en match officiel avec le FC Barcelone samedi face au Real Majorque (5-0). Entré à la 69e minute pour remplacer Gerard Piqué, l'international français a eu le droit à une émouvante ovation d'un Camp Nou debout pour applaudir longuement ce retour en scandant des "Abi, Abi".

"Depuis le temps ! Mercredi, ça va faire un an. J'ai lutté énormément, j'ai eu beaucoup d'aide pendant cette année. Le plus important, ce sont ma femme, mes parents, mes amis. Sans eux je pense que je n'aurais pas été là et je n'aurais pas repris le football", a déclaré l'ancien Lyonnais après la rencontre dans des propos rapportés par RMC. Cela faisait plus de 400 jours qu'Abidal n'avait pas foulé un terrain en compétition, depuis le match face à l'Allemagne avec l'équipe de France, le 28 février 2012.

De retour sur les terrains d'entraînement en octobre, Abidal avait d'abord effectué des séances individuelles avant de retrouver ses coéquipiers en décembre dernier. Il n'avait toutefois pas voulu prendre de risques après avoir reçu le feu vert des médecins et avait préparé minutieusement son retour avec notamment un match amical face à Istres au mois de mars. Samedi, son pari était enfin réussi.

PSG: les joueurs toucheront une belle prime en cas de titre

Les joueurs du PSG ont enfin trouvé un terrain d'entente avec la direction du club quant à la prime individuelle à recevoir à la fin de la saison en cas de titre de champion de France.

Mathieu Bodmer, Christophe Jallet et Zoumana Camara avaient échoué. Le même Camara, mais accompagné cette fois-ci de Zlatan Ibrahimovic et Thiago Silva, ont eux réussi. Réussi à venir à bout des négociations avec la direction parisienne pour le montant des primes accordées en cas de titre en Ligue 1. Selon Le Parisien, elle s'élèverait à 400 000 euros par joueur, tout du moins pour ceux qui ont obtenu le plus de temps de jeu.

Cette négociation s'est avérée extrêmement longue. Normale-

ment, elle est réglée en première partie de saison, mais cela avait suscité quelques tensions cette saison, la direction refusant d'accorder plus de 500 000 euros, demande initiale des joueurs. À titre de comparaison, Manchester City avait offert à ceux qui avaient disputé tous les matches 570 000 euros de prime suite au titre la saison dernière.

Les joueurs au faible temps de jeu qui sont partis en cours de saison ne seront pas oubliés (Nenê, Sissoko, Bodmer, Rabiot,



Luyindula, Hoarau) et toucheront également une prime, au prorata de leur nombre d'apparitions avec le club de la capitale. Précisons aussi que le montant qui sera tou-

ché en cas de titre englobe la totalité des primes de la saison, puisque les Parisiens n'ont jamais touché de bonus à chaque victoire.

Création d'une commission d'enquête juridique en Afrique du Sud

Le ministre des Sports sud-africain Fikile Mbalula, le président de la SAFA Kirsten Nematandani et le Secrétaire Général de la FIFA Jérôme Valcke ont abouti à un accord concret à l'issue de leur réunion au Siège de la FIFA à Zurich. Cette décision marque un nouveau tournant important dans la lutte contre les matches truqués.

Une commission d'enquête juridique indépendante sera mise en place par le gouvernement d'Afrique du Sud. Le mandat de cet organe aura pour objet l'étude d'éventuelles irrégularités lors des matches amicaux disputés par la sélection sud-africaine dans le cadre des préparatifs de la Coupe du Monde de la FIFA 2010™.

La FIFA a suggéré que la chambre d'instruction de la Commission d'Éthique, représentée par son président Michael J. Garcia, soit associée à cette initiative. Cette proposition a reçu le soutien de la SAFA et du ministre des Sports mais doit encore être validée sur le plan constitutionnel par le gouvernement.

"Cette affaire n'a que trop duré et nuit au football sud-africain. Ce dossier remonte à 2010. Il faut le clore rapidement et faire en sorte que les coupables soient sanctionnés dans l'esprit de notre politique de tolérance



zéro. Néanmoins, il nous semble important de mettre en place des structures capables de traiter d'autres cas similaires à l'avenir, si la situation venait à se reproduire", a expliqué Jérôme Valcke. "Le gouvernement d'Afrique du Sud et la SAFA se sont engagés à faire de cette question une priorité. J'en suis

très heureux. La FIFA apportera tout son soutien à cette initiative, sur le plan de l'instruction et des sanctions. C'est la raison pour laquelle un représentant de la division Sécurité de la FIFA était présent aujourd'hui pour assister aux débats."

"Nous sommes satisfaits d'avoir pu organiser cette réunion, qui s'est

révélée très fructueuse. Je vais présenter notre proposition commune dès demain au comité exécutif de la SAFA, pour approbation", a commenté le président de la SAFA.

La conclusion est revenue à Fikile Mbalula : "Le football doit faire face à une montée en puissance des manipulations sportives dans le monde entier. Je comprends tout à fait que la FIFA demande à ses associations membres comme la SAFA d'adopter une attitude de fermeté. Dans ce contexte, les autorités sont appelées à jouer un rôle actif. Je suis fermement convaincu que cette réunion nous a permis de faire un grand pas vers la résolution d'un triste épisode, qui a causé beaucoup de tort au football sud-africain. Nous nous sommes engagés vis-à-vis de la FIFA et, avec la SAFA, nous allons tout faire pour résoudre enfin ce problème".

moovzone
Appelez jusqu'à 7 F la minute selon l'heure et l'endroit.
 no limit

Chez Moov nous savons que plus les tarifs baissent, plus vous êtes contents. C'est pourquoi nous avons créé Moovzone. Désormais vous pouvez profiter de réductions sur vos appels vers moov allant jusqu'à 95% selon l'heure et l'endroit où vous vous trouvez.

Pour afficher le taux de remise sur votre écran de téléphone, activez les paramètres de diffusion cellulaire.
 Pour souscrire, tapez *106*5#

-95%
 -30%
 -40%
 -30%
 -10%
 -20%
 -90%
 -50%
 -40%
 -30%
 -80%

www.moov.tg Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe etisalat

REPERES

Le CST fixe ses règles pour les élections

Les responsables du Collectif "Sauvons le Togo", n'ont pas de partis politiques, par conséquent, ne seront pas candidats aux prochaines élections législatives et locales. Mais, il est d'autant plus surprenant que marrant que ce sont eux qui semblent fixer les règles du jeu. Et leurs propos en disent long. "Nous voulons des élections transparentes. Nous voulons finir avec des élections frauduleuses au Togo. Alors, pas de dialogue pas d'élection", a martelé Zeus Ajavon, coordonateur du CST, lors du meeting sanctionnant la marche "pacifique" jeudi à Lomé, marquant la célébration du 1er anniversaire du Collectif. "Il faudrait qu'on termine avec le cycle : Election - Contestation - Violences - Dialogue. Cette fois-ci, c'est le dialogue avant les élections", ajoute-t-il. Dans leur adresse, les responsables du CST sont revenus sur l'affaire des incendies qui ont ravagé en janvier dernier, les marchés de Kara et de Lomé. Pour rappel, Me Zeus Ajavon, Jean Pierre Fabre, président de l'ANC et Messan Agbéyomé, patron d'Obuts, tous de l'opposition, figurent parmi les neuf (9) personnes placées sous contrôle judiciaire, sur un total de 35 inculpées dont deux remises en liberté provisoire et 24 en détention préventive. Ces leaders ont exigé la libération "immédiate" de tous ceux qui sont arrêtés. "Ils sont arrêtés de façon irrégulière. Nous ne sommes pour rien dans ces incendies", indique par ailleurs le coordonateur du CST.

Le canton d'Agoè-Nyivé a un marché neuf

La ministre du développement à la base a officiellement procédé le 05 avril 2013, à l'ouverture du marché moderne d'Agoè communément appelé Agoè Assiyé. Considéré comme l'un des plus grands marchés de Lomé et construit sur une superficie équivalente à quatre terrains de football, ce nouveau marché comporte entre autres, 17 nouveaux ainsi que 28 autres hangars réhabilités.

"Les témoignages des femmes concernant les marchandises mouillées par la pluie ou avariées par l'effet du soleil sont légions et interpellent le gouvernement quant à la création de conditions favorables à leurs activités commerciales", a précisé Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du développement à la base. D'une capacité d'accueil de 1.492 places, ce marché coûte globalement 627.248.588 F.CFA dont la moitié (295.000.000 F.CFA) financée par le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé. Le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales a également contribué financièrement à la construction du nouveau marché d'Agoè, pour un montant de plus de 58 millions de F.CFA, de même que le ministère des travaux publics qui a assuré l'assainissement du site à hauteur de 275 millions F.CFA. "La sécurité de ce marché engage tous à être vigilants à partir du constat où les marchés sont devenus des lieux sensibles" a dit aux bénéficiaires, le ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, Gilbert Bawara. Avant de leur demander d'aller se faire enrôler au moment venu pour avoir les moyens de réaffirmer leur engagement à Faure Gnassingbé le jour du scrutin.

La BOAD prête au groupe AZALAI HOTELS

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a signé une convention de prêt avec le Groupe AZALAI HOTELS à son siège à Lomé le 05 avril 2013. D'un montant global de 6 milliards de F.CFA, ce contrat de prêt entre la Banque Ouest Africaine de Développement et le Groupe AZALAI HOTELS, un groupe hôtelier qui exploite la première chaîne transnationale ouest africaine permettra à la compagnie hôtelière de la Lagune, sa filiale ivoirienne de réaliser une partie des travaux de construction d'un hôtel quatre étoiles à Abidjan sur l'avenue Giscard d'Estaing au quartier Marcory. "Cette décision de financier le groupe Hôtelier traduit la volonté de la BOAD d'accompagner le développement économique et social de ses Etats membres", a indiqué, M. Bassary TOURE, vice-président de la BOAD, lors de la cérémonie de signature. Le groupe AZALAI HOTEL était représenté par M. Mossadeele BALLY, administrateur général de la Compagnie Hôtelière de la Lagune.



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

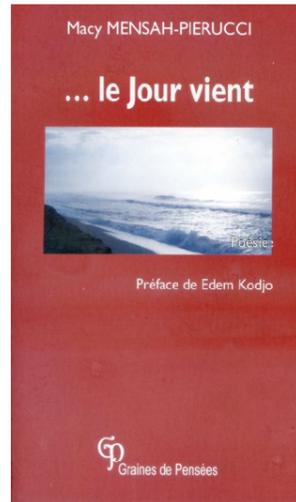
Graphisme
BOGLAG.

Vient de paraître

...le jour vient de Macy MENSAH-PIERUCCI

Les Editions Graines de pensées viennent de faire paraître «... le jour vient», un recueil de poèmes de la Togolaise Macy MENSAH-PIERUCCI. Préfacé par l'ancien Premier ministre Edem Kodjo, ce recueil constitue « un témoignage virtuel (...) pour mettre [des] mots sur les maux qui minent l'Afrique : vilénie, refuge ethnique, absurde méchanceté, désunion, violence, corruption, difficile accouchement de la démocratie », selon l'éditeur.

Macy MENSAH-PIERUCCI a écrit au moment où siègeait la Commission Vérité Justice Réconciliation (CVJR), laquelle



commission est censée régler le problème de justice transitionnelle au Togo, la poétesse parle du difficile enfantement de la démocratie.

Elle s'inscrit dans « une marche inexorable, ce recueil de poèmes appelle les Togolais, voire les Africains, à oser affronter leurs démons pour s'engager dans une aube nouvelle : reconstruire le désir d'être ensemble, partager une commune destinée, sauvegarder la dignité de tout un peuple pour plus d'ouverture, plus de fraternité, plus de liberté », selon l'éditeur.

Macy MENSAH-PIERUCCI est

docteur en droit et a occupé plusieurs postes de responsabilité en tant qu'administrateur civil. Elle est actuellement directrice générale de la consolidation de la démocratie et de la formation civique au ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation civique à Lomé et enseignante vacataire à la faculté de droit de l'Université de Lomé et à l'École Nationale d'Administration.

... le jour vient est sa première œuvre.

Bande dessinée

Un album de Tintin en wolof

Une première très ambitieuse en Afrique. Les Sénégalais font très fort avec l'édition d'une version de Tintin en wolof. L'initiation est à mettre à l'actif de l'association humanitaire belge "Ats Belgique-groupe Action-Toubacouta-Sénégal", laquelle a procédé le 02 avril dernier au lancement de l'album Tintin traduit pour la première fois dans une langue africaine, le Wolof. Il s'agit de la traduction de l'album, "Le secret de la licorne" traduit en "Kumpag wàngalàng wi".

"Le Secret de la Licorne" est le 11ème album de bandes dessinées



des aventures de Tintin. Il a été pré-publié en noir et blanc, du 11 juin 1942 au 14 janvier 1943, dans les pages du journal Le Soir. Premier épisode d'un diptyque qui libère les talents de conteur d'Hergé, cet ouvrage consacre la maîtrise de la ligne claire magnifiée par le travail des couleurs. Après avoir parcouru quatre continents, Tintin et les héros qui l'accompagnent partent vers de nouvelles aventures qui relèvent de l'intemporel : la chasse au trésor où se mêlent intrigues et découvertes scientifiques.

Nécrologie

Grégoire Lawani est mort le 1er avril dernier

Le chanteur togolais, auteur de la chanson fétiche, "Elle m'a mordu la langue", est mort dans la nuit du 31 mars au 1er avril dernier, presque dans l'anonymat. L'information n'est portée à la connaissance du public que des jours après le décès survenu dans un restaurant à Bruxelles, où il vit depuis plusieurs années.

Artiste de la chanson et ancien ministre Grégoire Lawani, il fait partie d'une génération de musiciens qui ont tout de même appris à faire de la musique et en jouer, même si Grégoire Lawani, auteur de plusieurs compositions, n'est connu que grâce à un unique album paru en 1977 en France chez Fiesta Record.



Ephémère ministre de la Transition, Grégoire Lawani, âgé de 57 ans, vivait en France avant d'être revenu au Togo à la faveur des soubresauts démocratiques de 1992. Il retourna quelques temps après en Europe à cause des aléas politiques.

Son corps sera transféré en terre togolaise pour y être inhumé.

Formation

Ateliers de formation pour les professionnels de la langue allemande

Le Goethe Institut organise du mercredi 10 au 12 avril plusieurs ateliers de formations dit "BEWEGT - Berufliche Weiterbildung für GermanistikstudentInnen in Togo". Il s'agit d'une formation professionnelle pour les Germanistes au Togo. Le DAAD

(Office Allemand d'Echanges Universitaires), en partenariat avec le Goethe-Institut, organise ces six ateliers dont l'objectif est de doter les étudiants ou les diplômés du Département d'Allemand de connaissances pratiques dans différents domaines pouvant leur

faciliter leur intégration dans la vie professionnelle. Une première phase consiste à dispenser pendant trois jours des connaissances théoriques dans six projets pour ensuite passer à une deuxième phase de six semaines de pratique. Ces projets regroupent

les domaines tels que le journalisme (production d'un film documentaire), la rédaction de site web, le tourisme, la traduction (traduction des documents des organisations allemandes au Togo), la gestion des projets culturels, l'enseignement de la langue.

Histoire

Qui a tué Pablo Neruda ?

La mort de l'écrivain chilien Pablo Neruda, Prix Nobel de littérature, quelques jours après la prise du pouvoir par Pinochet en 1973, est suspecte. Des indices poussent la justice chilienne et les amis du poète à revendiquer la vérité sur le décès du poète survenu dans un hôpital, officiellement mort d'une aggravation

du cancer de la prostate. Les restes du poète Pablo Neruda ont commencé à être exhumés dimanche dernier à Isla Negra, pour tenter d'éclaircir l'énigme de sa mort. Des experts du service médico-légal ainsi que des membres de la police sont arrivés sur les lieux dimanche 7 avril et ont installé une tente autour de la

crypte. Neruda est mort le 23 septembre 1973, douze jours après le putsch contre son ami le président socialiste Salvador Allende. On soupçonne l'ex-junte de Pinochet d'avoir commandité son assassinat pour éviter qu'il ne devienne, de l'exil où il s'appretait à partir, un opposant de prestige.

L'ancien secrétaire personnel et chauffeur de Neruda, Manuel Araya, a ainsi affirmé que son patron, hospitalisé, a reçu une mystérieuse injection dans les heures ayant précédé sa mort. Le Parti communiste chilien, également convaincu de son assassinat, a saisi la justice en décembre dernier pour qu'elle fasse exhumer les restes du poète.

Canton d'Agoè-Nyivé

Un marché moderne pour promouvoir les activités des femmes

Etonam Sossou

La ministre du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes a inauguré le 05 mai 2013, le nouveau marché d'Agoè. En présence de Gilbert Bawara de



l'administration territoriale, du Colonel Yark Damehane de la sécurité, de Ninsao Gnofam des travaux publics, de Mmes Bernadette Leguezim Balouki du commerce et Patricia Dagban Zonvidé de la promotion de la femme. Etaient également présents à cette cérémonie, Koffi Mélébou, Préfet du Golfe et Togbui Kokou Sédjro IV, chef canton d'Agoè Nyivé, ainsi que plusieurs chefs traditionnels.

Considéré comme l'un des plus grands marchés de Lomé et construit sur une superficie

équivalente à quatre terrains de football, ce nouveau marché comporte entre autres de 17 nouveaux ainsi que 28 autres hangars réhabilités, deux nouveaux magasins, un bloc administratif, un bloc sanitaire et d'une clôture d'un périmètre de

768m. «Les témoignages des femmes concernant les marchandises mouillées par la pluie ou avariées par l'effet du soleil sont légions et interpellent le gouvernement quant à la création de conditions favorables à leurs activités commerciales», a précisé Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du développement à la base.

D'une capacité d'accueil de 1.492 places, ce marché coûte globalement 627.248.588 FCFA dont 50% (295.000.000FCFA) financé par le chef de l'Etat Faure

Gnassingbé. Le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales a également contribué financièrement à la construction du nouveau marché d'Agoè, pour un montant de plus de 58 millions de FCFA, de même que le ministère des travaux publics qui a assuré l'assainissement du site à hauteur de 275 millions FCFA. « La sécurité de ce marché engage tous à être vigilants à partir du constat où les marchés sont devenus des lieux sensibles » a dit aux bénéficiaires, le ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, Gilbert Bawara. Avant de leur demander d'aller se faire enrôler à partir du 12 avril pour avoir les moyens de réaffirmer leur engagement à Faure Gnassingbé le jour du scrutin.

Démarré en mai 2011, sur requête du collectif des groupements des femmes de ce marché, adressée au ministère du développement à la base, la construction du nouveau marché s'inscrit dans le cadre du projet de soutien aux microprojets communautaires (PSMICO).

Le PSMICO vise à doter les communautés, à leur demande, d'infrastructures socio collectives notamment des hangars de marché, des bâtiments scolaires, des unités de soins périphériques, des latrines publiques, des magasins de stockage etc.

Société

L'héritage en Afrique

S'il y a une pratique africaine dont l'abandon pose problème aujourd'hui, c'est bien la gestion de l'héritage. Si autrefois, l'aîné de la famille assurait la relève après la mort du chef de famille sans difficultés majeures, de nos jours, c'est une équation à plusieurs inconnues qui se pose aux familles endeuillées

Le droit d'aînesse n'est plus respecté. Pire, les épouses (pour les familles polygames) s'en mêlent pour avoir la plus grande part de l'héritage. Cette façon de gérer les biens du défunt, divise inéluctablement la famille. Au lieu que l'aîné des enfants s'en charge pour permettre à la famille de rester solidaire, ce sont plutôt les mères qui dictent leur volonté. La rivalité aidante, chacune s'attribue dans la mesure du possible les parties les plus juteuses du matériel. Les autres parents qui n'arrivent pas à avoir une bonne répartition, s'engagent très souvent dans une démarche vindicative.

Dans certains cas, de tierces personnes parviennent à ressouder la famille. Dans d'autres, c'est la séparation totale. Pourtant, en Afrique ancestrale, de telles pratiques étaient impensables.

Chaque fois qu'il y avait décès, les oncles des enfants assuraient la continuité. Seulement, le lévirat qui était parfois imposé aux épouses du défunt, n'était pas un pan entièrement positif de notre culture. Toutefois, il permettait néanmoins de « ressouder » les liens de la famille. Quant au partage de l'héritage, les filles du défunt n'étaient pas forcément prises en compte, surtout quand il s'agissait du « capital terres ». Car selon nos traditions, la femme de façon générale ne compte que pour sa famille d'alliance.

Malheureusement de nos jours, d'avoir un foyer n'est plus une obligation pour nos sœurs. Pendant que des filles ont pour prière quotidienne avoir un mari, il y en a qui ont délibérément choisi de vivre éternellement dans le célibat. Du coup, la prise en compte des filles

dans le partage de l'héritage est devenue une obligation. Elles sont traitées sur le même pied d'égalité que leurs frères. Les parents qui restent fidèles à la culture, sont confrontés à des difficultés. Car, ils ont du mal à comprendre que les choses se passent autrement.

C'est là où « le bât blesse » dans l'évolution rapide de la tradition qui se « définit » désormais à l'image de la modernité. Et jusqu'au moment où vous êtes en train de lire ces lignes, de nombreuses femmes souffrent de cette culture qui est de rigueur dans certaines localités. Peut-être qu'il faut une sensibilisation pour convaincre les personnes qui ne jurent que par cette pratique culturelle que les choses ont changé

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°223 DE LOTO KADOO DU 29 MARS 2013

Nous sommes le 05 Avril 2013 et le tirage de Loto Kadoo auquel nous assistons porte le N°224. Conformément aux règles du Loto Kadoo, le tirage de ce jour se fera directement sans bonus, car les deux derniers se sont effectués avec bonus.

Lors du dernier tirage de Loto Kadoo, l'essentiel des gros lots a été gagnés à l'intérieur du pays.

En effet, les points de vente 7404, 1203, 2005, 2010, 2046 et 2458 basé respectivement à DAPAONG, SOKODE, ATAKPAME et ANIE ont recensé chacun un lot de 500.000F CFA.

A KPALIME, c'est un lot de 900.000F CFA qui a été enregistré auprès de l'opérateur 4028.

A LOME, le point vente 6420 a fait le bonheur d'un parieur qui a remporté la somme de 2.500.000F CFA.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°224 de Loto Kadoo du Vendredi 05 Avril 2013

Numéro de base

14

72

02

51

63

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 634 de Lotto Diamant du lundi 08 Avril 2013

Numéro de base

42

88

77

19

20

Dans la fièvre de la Journée internationale de la Femme Le FTSCD s'inquiète du travail des jeunes femmes et filles, après leur exode rural

Leur rang social les expose, leur niveau d'instruction ne les prédestine point à du travail décent, et leur provenance les rend vulnérables. Débarquant dans la capitale par le vent de l'exode rural – certainement aussi par le fait du grand déséquilibre dans le développement des régions et localités du pays –, bien de jeunes femmes et filles s'adonnent finalement à tout métier pour leur survie. Elles dorment à ciel ouvert, se regroupent dans des abris en claie ou en tôle, ou se retrouvent dans des ghettos pour passer la nuit. Naturellement, saisissant la balle de la célébration de la Journée internationale de Femme, le Forum togolais de la société civile pour le développement (FTSCD) s'en inquiète. Il a fait une sortie médiatique le 30 mars dernier à son siège à Lomé.

« Le FTSCD saisit l'occasion du mois de la femme pour soulever la problématique de la migration de la femme et de la jeune fille. Leur exode rural vers Lomé à la recherche du bien-être constitue plutôt un problème, car la plupart de ces femmes et filles se livrent à des activités de serveuses de bar,



La table d'honneur lors de la conférence de presse

d'employées de maison, de portefaix, de travailleuses de sexe (avec la multiplication de points de prostitution des adolescentes et mineures à Lomé). Ce qui ne leur garantit pas un avenir certain, mais les expose à beaucoup de risques comme le VIH/Sida », lit-on dans la déclaration liminaire. Et de préciser que, au Togo, l'exode rural massif des jeunes filles et femmes (surtout analphabètes) des régions des Savanes, de la Kara et Maritime vers Lomé devient récurrent et inquiétant. Orientées qu'elles sont, dès leur arrivée, vers des activités qui demandent très peu de qualification. « Cette situation doit interpellé tous les acteurs, notamment le Gouvernement, la

classe politique, la société civile, les autorités traditionnelles et religieuses, les médias, les partenaires techniques et financiers », a indiqué le Forum.

Créé en avril 2003, le FTSCD est un réseau de douze associations et ONG qui veut contribuer au développement socioéconomique et culturel du Togo par la promotion des valeurs citoyennes et républicaines. Il intervient dans les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit, la culture de la paix, l'observation électorale, la bonne gouvernance, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement...